



Ath, le 17 janvier 2019

Invitation Assemblée Générale 2019

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale du Club qui se tiendra le vendredi 15 février 2019 à 19 heures à Maffle. Attention : il n'y aura pas d'entraînement piscine ce jour-là !

Ordre du jour :

- Le mot du président
- Bienvenue à nos nouveaux membres
- Réalisations 2018
- Projets et investissements 2019
- Présentation des comptes annuels par Dominique
- Approbation des comptes par les membres
- Les brevets de l'année par notre chef d'école adoré et son petit mot
- Les gonflages au sein du club
- Le nouveau site internet du club, présentation et explications
- Vote à la décharge des administrateurs et commissaires
- Elections du comité 2019
- Le verre du comité

En ce qui concerne l'élection du comité, voici les modalités d'application selon les statuts actuellement en vigueur :

7 postes d'administrateurs sont à pourvoir, dont :

- 1 Président
- 1 Vice-président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 3 Administrateurs

Si candidature, le poste de Président sera désigné directement lors de l'assemblée générale, tous les autres postes seront répartis entre les administrateurs lors de la première réunion de comité qui suit l'assemblée générale comme notifié dans le statut.

Lors de cette première réunion de comité, seront également désignés les responsables aux différentes activités :

- 1 responsable écolage (chef d'école)
- 1 responsable carrière
- 1 responsable club-house
- 1 responsable matériel et relation ADEPS
- 1 responsable NITROX
- 1 Responsable sorties club et activités extérieures
- 1 Responsable activités intérieures et festivités
- 1 Responsable site web

Ces responsables ne doivent pas obligatoirement faire partie du comité.

- Tout nouveau membre du club est admis en qualité de membre adhérent.
- Il faut avoir été membre adhérent pendant au moins 1 an ou avoir été membre effectif durant les années antérieures pour être admis en tant que membre effectif.
- Seuls les membres effectifs constituent l'Assemblée Générale et jouissent de la plénitude des droits qui leurs sont accordés par les Statuts de l'Association ou par la loi sur les ASBL. Les membres adhérents ont quant à eux le droit d'assister à l'AG mais n'ont pas le droit de vote. Leur parole est consultative.
- Il faut être membre effectif depuis 12 mois au moins et avoir 18 ans pour être éligible au conseil d'administration.
- Tous les membres du comité sont sortants et rééligibles.
- Un membre effectif qui se trouve dans l'impossibilité d'assister à l'AG peut se faire représenter par un autre membre effectif au moyen d'une procuration écrite et signée de sa main. Un membre effectif ne peut en représenter qu'un seul autre (1 seule procuration par membre).

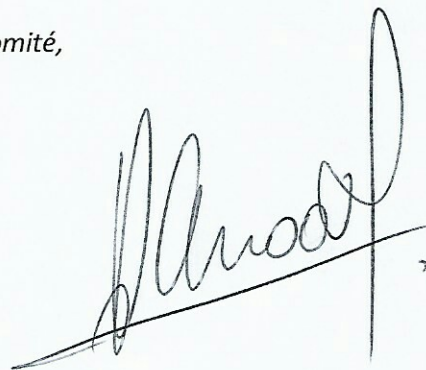
Les candidatures au conseil d'administration et/ou les points spécifiques dont vous voudriez débattre lors de l'AG doivent parvenir au Président ou au Secrétaire pour le vendredi 8 février 2019 à 22 heures au plus tard. Les noms des candidats seront publiés sur le site web du Club en zone membres au fur et à mesure du dépôt des candidatures.

Les candidats au conseil d'administration sont priés d'utiliser le formulaire de candidature en annexe ou le télécharger sur le site web du Club. Le numéro national est nécessaire pour le dépôt du dossier au Greffe du tribunal de commerce de Tournai et pour la parution des annexes du Moniteur Belge.

Pour le Comité,



David Van der Linden
Président



Eric Vanoosterwyck
Secrétaire